

Ce que les pays européens ont en commun, c'est de considérer que les individus ne doivent pas être laissés seul face au marché pour subvenir à leurs besoins, notamment lorsqu'ils ne peuvent plus travailler (de façon temporaire : maladie, accident, chômage) ou définitive (invalidité, grand âge). Tous les pays ouest européens reconnaissent qu'une intervention collective, publique ou obligatoire est nécessaire pour garantir à tous qu'ils ne seront pas laissés seuls en cas de difficulté. Cette intervention publique était perçue comme d'autant plus légitime qu'elle apparaissait compatible avec le modèle keynésien de développement économique des années 1940 à 1970.

Les systèmes européens de protection sociale se sont considérablement développés au cours des années 1945-1975 (les « trente glorieuses »). Au cours de cette période, les politiques économiques et sociales sont orientées vers la recherche du plein emploi. Celui-ci est atteint au début de la période du fait d'un manque important de main d'œuvre et du travail de reconstruction de pays ruinés par la guerre. Par la suite, les politiques sociales vont apparaître comme un instrument privilégié pour maintenir le plein emploi.

Les dispositifs de protection sociale permettent de soutenir et relancer la consommation : ils sont créateurs d'emploi (au sein des systèmes de santé et des administrations de gestion de la protection sociale), ils permettent de soutenir la capacité à consommer de ceux qui ne peuvent plus travailler (pour cause de maladie, chômage, vieillesse, invalidité), ils sont des instruments de relance de la consommation (par le biais d'une augmentation des prestations sociales ou de créations d'emplois dans les services sociaux publics). Permettant de garantir la sécurité du lendemain, les systèmes de complément ou de remplacement du revenu permettent aux individus de moins se soucier d'épargne et de consacrer une part de plus en plus grande de leur revenu à la consommation, qui a été le moteur de la croissance économique forte des trente glorieuses. La croissance économique des années 1945-1975 repose donc en grande partie sur les interactions vertueuses entre développement industriel, consommation de masse et généralisation de la protection sociale.

Grâce aux mécanismes de protection sociale, le travail de l'individu n'est pas une pure marchandise : il est stimulé, réglementé, et les transferts sociaux garantissent un revenu de remplacement en cas d'impossibilité de travailler [...] Chaque système de protection sociale concret a une capacité plus ou moins grande d'assurer aux individus un revenu de remplacement et une certaine indépendance par rapport au marché. Cette capacité dépend du rôle, des principes et des objectifs assignés à la protection sociale [...]

Cependant, tous les systèmes européens de protection sociale rencontrent des difficultés importantes à partir des années 1970, qui remettent en cause les fondements du modèle social européen [...] L'environnement mondial et national des États-providence a considérablement changé au cours des 20 dernières années [du 20^{ème} siècle] : globalisation, intégration européenne, transformations de l'économie, multiplication des acteurs concernés, vieillissement, transformations sociales... Ces transformations de l'environnement économique et social ont poussé et pousseront plus encore à l'avenir à réformer les systèmes de protection sociale.

LES TROIS RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE A LA FIN DU 20^{ème} SIÈCLE

TYPE DE RÉGIME	CORPORATISTE ou <i>BISMARCKIEN</i>	UNIVERSALISTE ou <i>BEVERIDGIEN</i>	RESIDUEL ou <i>LIBÉRAL</i>
CARACTÉRISTIQUES			
Pays concernés	Européen continental	Européen social-démocrate	Anglo-saxon
Origine historique	Bismarck (Allemagne, années 1880)	Beveridge (Grande-Bretagne années 1940)	(États-Unis et Grande-Bretagne, années 1980)
Objectifs	Maintenir le revenu des travailleurs	Assurer un revenu à tous (redistribution égalitaire)	Lutter contre la pauvreté et le chômage
Principe de fonctionnement	Contributivité	Universalité	Sélectivité
Technique	Assurance sociale	Assistance / Redistribution	Assistance / Ciblage
Critères d'accès aux prestations sociales	Statut / emploi	Citoyenneté / Résidence	Besoin / pauvreté
Nature de la prestation sociale	Contributive (proportionnelle)	Forfaitaire (services sociaux)	Différentielle (sous condition de ressource)
Structure de décision et de gestion	Partenaires sociaux (« par les intéressés »)	État	État
Mode de financement	Cotisations sociales	Impôts (P.O. ¹ importants)	Impôts (P.O. ¹ faibles)

(1) P.O. = prélèvements obligatoires

Sources : d'après Gosta Esping-Andersen (1999) et Bruno Palier (2006).